

## EMBALLAGES ALIMENTAIRES FABRIQUES A PARTIR DE PAPIER-CARTON RECYCLES

Un suivi, en Europe, d'emballages et d'aliments, a identifié une contamination par des huiles minérales, d'une série d'aliments emballés. Les huiles minérales sont largement utilisées, et se retrouvent dans les aliments de différentes façons qu'il convient d'examiner.

Les emballages alimentaires ont été identifiés comme l'une des sources de contamination dans les aliments. Par exemple, les huiles minérales peuvent migrer des papiers et cartons recyclés et d'impression à base d'huiles minérales sur la face de l'emballage non en contact avec les denrées alimentaires.

Plusieurs instances, incluant le Ministère fédéral allemand de l'Alimentation, l'Agriculture (BMEL) ont insisté sur le fait que l'ensemble de la chaîne de l'emballage alimentaire prenne les mesures nécessaires afin de réduire les niveaux d'huiles minérales dans les aliments. En complément, le BMEL est en train de préparer une législation dans le but de réduire les huiles minérales dans les matériaux au contact des denrées alimentaires fabriqués à partir de papier et carton recyclé

A cet égard, les associations professionnelles européennes représentant les industries du papier (CEPI) et de la transformation du papier (CITPA) ont recommandé à leurs membres de n'utiliser que des encres d'imprimerie sans huiles minérales sur les papiers et cartons d'emballage. En outre, la Fédération allemande de « Food Law and Food Science » (BLL) a recommandé à l'industrie alimentaire – en complément des autres mesures – l'utilisation d'encres d'imprimerie spécifiques :

Pour l'emballage alimentaire : des systèmes d'encres d'imprimerie qui ont été optimisés pour la faible migration

Pour tout autre emballage : des encres d'imprimerie sans huiles minérales.

Pour permettre aux imprimeurs et aux transformateurs de respecter l'engagement de leurs associations industrielles respectives, EuPIA a recensé plusieurs options d'encres d'imprimerie appropriées dans la note d'information « *Contribution de l'industrie des encres d'imprimerie aux initiatives des industries des papiers, de transformation de papiers et de l'alimentation, relative à la réduction des huiles minérales dans les papiers et cartons d'emballages* » ([www.eupia.org](http://www.eupia.org)).

Les papiers et cartons recyclés doivent être considérés eux-mêmes comme la source principale des huiles minérales : les déchets de papier à partir desquels ils sont fabriqués contiennent une part significative de papiers journaux. Les encres « pour journaux » utilisent des huiles minérales pour une part importante de la formulation, lesquelles, dès l'impression, sont absorbées par le papier journal (c'est ainsi que sèchent les encres pour journaux imprimés). Par conséquent, les huiles minérales peuvent venir au contact direct des aliments en tant que substances contenues dans les papiers et cartons recyclés, à moins que l'emballage ne soit conçu de telle sorte que tout transfert d'huiles minérales est évité.

Ce commentaire n'est pas nouveau, ainsi l'industrie des encres a depuis longtemps recommandé la plus grande attention lors de l'utilisation des papiers et cartons recyclés pour emballages alimentaires (voir la note d'information EuPIA : « Recyclabilité des articles en papier-carton imprimés et utilisation en emballage alimentaire primaire ».)

Dans ce contexte, l'Agence européenne de sécurité des aliments EFSA a statué dans son avis scientifique sur les hydrocarbures d'huile minérale dans les aliments<sup>1</sup>:

*“MOH [Mineral Oil Hydrocarbons] contamination of food by the use of recycled paperboard as packaging material may be a significant source of dietary exposure. It can be effectively prevented by the inclusion of functional barriers into the packaging assembly. Other measures may include segregation of recovery fibre sources intended for recycling and the increasing of the recyclability of food packages by avoiding the use of materials and substances with MOH in the production of food packages.”*

Une plate-forme inter-industries a été établie (appelée "MOCRINIS") afin de réunir des représentants de plusieurs secteurs de l'industrie pour aborder tous les aspects qui ont surgi suite à la publication de résultats démontrant la présence d'hydrocarbures saturés et aromatiques dans certains aliments. Les sujets de mesure et de caractérisation, l'exposition et la toxicité des hydrocarbures ont été discutés dans un atelier en Septembre 2013, dont les débats ont été publiés dans le rapport n ° 2/14 sur le site Web de CONCAWE ([www.concawe.eu](http://www.concawe.eu)).

Les encres pour journaux, comme n'importe quelle encre pour publication, sont sans danger pour l'objectif voulu. Néanmoins, elles ne sont pas destinées à venir en contact avec les aliments, que ce soit directement ou indirectement. Par conséquent, des mesures appropriées doivent être prises par l'industrie du recyclage du papier et l'industrie de l'emballage pour éviter le transfert d'huiles minérales ou d'autres composants de l'emballage vers l'aliment au-delà des limites acceptables.

Toutefois, certains publics experts et les médias demandent que les huiles minérales contenues dans les encres pour journaux soient remplacées par des huiles végétales ou des esters d'huiles végétales.

Des encres sans huiles minérales sont envisageables en principe, mais non disponibles actuellement par manque de demande du marché. Historiquement, des alternatives basées sur des huiles végétales ont été mises sur le marché, mais elles ont été jugées non satisfaisantes d'un point de vue économique et par conséquent n'ont pas été totalement qualifiées techniquement. Avant que de telles substitutions soient réalisables, de nombreuses caractéristiques d'impression devront être optimisées lors du développement des encres et des essais sur presse.

---

<sup>1</sup> EFSA Panel on Contaminants in the Food Chain (CONTAM); Scientific Opinion on Mineral Oil Hydrocarbons in Food. EFSA Journal 2012;10(6):2704. [185 pp.] doi:10.2903/j.efsa.2012.2704. Available online: [www.efsa.europa.eu/efsajournal](http://www.efsa.europa.eu/efsajournal)

Cependant, de tels investissements potentiels qui occasionneraient dans tous les cas des coûts très élevés ne sont justifiables que si les conditions réglementaires fiables sont édictées par les législateurs. Ces conditions se rapportent aux valeurs limites acceptées pour la migration de substances dans les aliments via les emballages papier-carton, et doivent être fixées non seulement pour les huiles minérales mais pour toutes autres substances migrantes qui n'ont pas été évaluées selon les standards de sécurité alimentaire, mais qui sont probablement présentes dans les papiers-cartons recyclés.

EuPIA 2011-03-03  
1<sup>ère</sup> modification 2012-10-16  
2<sup>ème</sup> modification 2015-03-11  
3<sup>ème</sup> modification 2015-12-01